



# COMPTE-RENDU VALANT PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**24 MARS 2022, 20H**

Date de convocation pour la session **extraordinaire** : 03/03/2022

---

Conseillers	Présents	Absents	Pouvoirs
GRATS Myriam	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SALLIN Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FOURCADE Christelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
COLLOMB Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MEGEVAND Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DEFAGO Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ANDRIC Mihajlo	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RAMBOSSON Olivier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoir à C. DEFAGO
MONTIBERT Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BOITOUZET Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GUICHON Raphaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TOP Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PLACET Aurélie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoir à A. M. GRATS
CÔME Noélie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoir à E. COLLOMB
FOLNY Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CURTENAZ Pierre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoir à S. BOUVIER
BOUVIER Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GEVREY Laetitia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présente à distance
DUNAND Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Conseillers en exercice	19		
Conseillers présents	15		
Conseillers votants	19		

## 1. LECTURE DES POUVOIRS

---

Olivier RAMBOSSON donne délégation à Christian DEFAGO

Aurélie PLACET donne délégation à Myriam GRATS

Noélie COME donne délégation à Eric COLLOMB

Pierre CURTENAZ donne délégation à Sébastien BOUVIER

## 2. ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

---

Dominique MONTIBERT est élue secrétaire de séance.

Mme le Maire annonce que Céline TOP, conseillère municipale, désire pour des raisons personnelles quitter le Conseil municipal, elle a transmis son courrier de démission effectif au 25/03/2022. L'accueil de Mme Ellen Michel, suivante sur la liste, n'est pas officielle à ce jour mais se fera plus tard.

### 3. ORDRE DU JOUR AVEC DELIBERATION

#### FINANCES LOCALES

##### DELIBERATION N°D2022-13

**Objet : Approbation du compte de gestion du budget annexe - exercice 2021**

**Rapporteur : FOURCADE Christelle**

**Domaine d'intervention : 7.1 - Décisions budgétaires**

Madame Christelle FOURCADE rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter notamment les budgets primitifs de l'exercice 2021 du budget principal, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés :

Section Investissement :

Dépenses :	1 528 485,76 €
Recettes :	1 255 136,82 €
Résultat de l'exercice 2021 :	- 273 348,94 €
<b>Résultat cumulé à la clôture de 2021 :</b>	<b>482 924,83 €</b>

Section Fonctionnement :

Dépenses :	1 251 689,14 €
Recettes :	2 112 887,48 €
Résultat de l'exercice 2021 :	861 198,34 €
<b>Résultat cumulé à la clôture de 2021 :</b>	<b>1 027 347,57 €</b>

**Résultat global fin 2021 : 1 510 275,40 €**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021 pour le budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

\_\_\_\_\_ ABSTENTION  
\_\_\_\_\_ CONTRE  
\_\_\_\_\_ 19 POUR

**ADOPTÉ**

**DELIBERATION N°D2022-14**

**Objet : Approbation du compte administratif du budget annexe - exercice 2021**

**Rapporteur : FOURCADE Christelle**

**Domaine d'intervention : 7.1 - Décisions budgétaires**

Le compte administratif 2021 du budget annexe s'établit ainsi :

Section Investissement :

Dépenses :	54 691,60 €
Recettes :	56 685,71 €
Résultat de l'exercice 2021 :	1 994,11 €
<b>Résultat cumulé à la clôture de 2021 :</b>	<b>112 408,43 €</b>

Section Fonctionnement :

Dépenses :	38 536,66 €
Recettes :	40 654,09 €
Résultat de l'exercice 2021 :	2 117,43 €
<b>Résultat cumulé à la clôture de 2021 :</b>	<b>10 540,75 €</b>

**Résultat global fin 2021 : 122 949,18 €**

Vu la délibération n°D2021\_72 du 9/12/2021 relative à la dissolution du budget annexe à compter du 31/12/2021,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Madame le Maire,**

**APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe.

\_\_\_\_\_ ABSTENTION  
\_\_\_\_\_ CONTRE  
17 \_\_\_\_\_ POUR

**ADOPTÉ**

**DELIBERATION N°D2022-15****Objet : Approbation du compte de gestion du budget principal - exercice 2021****Rapporteur : FOURCADE Christelle****Domaine d'intervention : 7.1 - Décisions budgétaires**

Madame Christelle FOURCADE rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter notamment les budgets primitifs de l'exercice 2021 du budget principal, le détail des dépenses et des recettes :

Section Investissement :

Dépenses :	1 528 485,76 €
Recettes :	1 255 136,82 €
Résultat de l'exercice 2021 :	- 273 348,94 €
<b>Résultat cumulé à la clôture de 2021 :</b>	<b>482 924,83 €</b>

Section Fonctionnement :

Dépenses :	1 251 689,14 €
Recettes :	2 112 887,48 €
Résultat de l'exercice 2021 :	861 198,34 €
<b>Résultat cumulé à la clôture de 2021 :</b>	<b>1 027 347,57 €</b>

**Résultat global fin 2021 : 1 510 275,40 €**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Entendu l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021 pour le budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

\_\_\_\_\_ ABSTENTION  
\_\_\_\_\_ CONTRE  
19 \_\_\_\_\_ POUR

**ADOPTÉ**

**DELIBERATION N°D2022-16****Objet : Approbation du compte administratif du budget principal - exercice 2021****Rapporteur : FOURCADE Christelle****Domaine d'intervention : 7.1 - Décisions budgétaires**

Madame Christelle FOURCADE rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter notamment les budgets primitifs de l'exercice 2021 du budget principal, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés :

## Section Investissement :

Dépenses :	1 528 485,76 €
Recettes :	1 255 136,82 €
Résultat de l'exercice 2021 :	- 273 348,94 €
<b>Résultat cumulé à la clôture de 2021 :</b>	<b>482 924,83 €</b>

## Section Fonctionnement :

Dépenses :	1 251 689,14 €
Recettes :	2 112 887,48 €
Résultat de l'exercice 2021 :	861 198,34 €
<b>Résultat cumulé à la clôture de 2021 :</b>	<b>1 027 347,57 €</b>

**Résultat global fin 2021 : 1 510 275,40 €**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Entendu l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021 pour le budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

\_\_\_\_\_ ABSTENTION  
\_\_\_\_\_ CONTRE  
17 \_\_\_\_\_ POUR

**ADOPTÉ**

**DELIBERATION N°D2022-17****Objet : Affectation des résultats****Rapporteur : FOURCADE Christelle****Domaine d'intervention : 7.1 - Décisions budgétaires**

Mme Christelle Fourcade rappelle, d'une part, la délibération n°D2021\_72 du 9/12/2021 relative à la dissolution du budget annexe à compter du 31/12/2021, d'autre part, que les résultats de l'exercice 2021 s'établissent de la façon suivante :

<b>Section d'investissement</b>	
Résultat antérieur reporté 2020	756 276,77€
Dépenses 2021	1 528 485,76€
Recettes 2021	1 255 136,82€
Résultat exercice 2021	- 273 348,94€
+ <i>Transfert des résultats d'investissement du budget annexe</i>	112 408,43€
<b>Résultat cumulé 2021</b>	<b>595 336,26€</b>

Ce résultat cumulé reste en section d'investissement.

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Résultat antérieur 2020	866 149,23€
Résultat 2020 affecté en investissement	700 000€
Dépenses 2021	1 251 689,14€
Recettes 2021	2 112 887,48€
Résultat exercice 2021	861 198,34€
+ <i>Transfert des résultats de fonctionnement du budget annexe</i>	10 540,75€
<b>Résultat cumulé 2021 à affecter</b>	<b>1 037 888,32€</b>

Ce résultat cumulé doit faire l'objet d'une affectation : soit toute la somme est conservée en section de fonctionnement, soit elle est virée en section d'investissement, soit elle est répartie entre les deux sections.

↳ *Proposition de la Commission finances :*

- *Virement en section d'investissement :* 800 000 €
- *Report en section de fonctionnement :* 237 888,32 €

**Entendu l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**AFFECTE** le résultat de la façon suivante :

Virement à la section d'investissement (article 1068)	800 000,00€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (article 002)	237 888,32€

\_\_\_\_\_ ABSTENTION

\_\_\_\_\_ CONTRE

19 \_\_\_\_\_ POUR

**ADOPTÉ**

**DELIBERATION N°D2022-18****Objet : Approbation du budget primitif 2022****Rapporteur : FOURCADE Christelle****Domaine d'intervention : 7.1 - Décisions budgétaires**

Mme Christelle Fourcade présente le budget primitif principal 2022, elle rappelle que le budget annexe a été dissous.

Elle rappelle, par ailleurs, que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance à l'instar des autres délégations de pouvoir du conseil au maire. Il est proposé d'accorder une délégation dans la limite de 5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

*Mme le Maire explique qu'une part des dépenses prévisionnelles inscrites en investissement concerne une « épargne » pour le financement des travaux de la maison Meyer. Il est prévu de contacter le CAUE pour bénéficier de leur conseil architectural pour la réalisation des logements seniors, d'un accueil petite enfance ainsi qu'un parc de loisirs ; le tènement foncier alentour appartenant à la commune.*

*M. Sallin interroge S. Bouvier concernant une remarque faite lors de la réunion préparatoire du budget sur le chapitre 012, charge de personnel. L'augmentation prévisionnelle des dépenses liées au personnel titulaire paraît fortement élevée pour MM. Sallin et Bouvier.*

*C. Defago souhaite que la prospective soit mieux travaillée.*

*Mme le rapporteur et Mme le Maire rappellent que des créations de poste sont prévues ainsi que la titularisation d'un agent actuellement contractuel. Concernant la ligne du personnel contractuel, le nombre de remplacement potentiel, la prolongation d'un agent en contrat aidé et l'ajout d'un emploi d'été au service technique expliquent également l'augmentation.*

*S'agissant de l'évaluation, la secrétaire explique sa méthodologie, à savoir la reprise des deux premiers mois de rémunération pour le calcul de la prospective salariale. Ces deux premiers mois reprennent des revalorisations indiciaires et changement d'échelons. Elle rappelle également que le budget est prévisionnel et que les sommes inscrites ne seront peut-être pas totalement dépensées.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Entendu l'exposé de son rapporteur,**

- **ADOpte** le budget primitif principal de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	<b>Depenses (en €)</b>	<b>Recettes (en €)</b>
<b>Fonctionnement</b>	2 142 498,07 €	2 142 498,07 €
<b>Investissement</b>	3 094 420,36 €	3 094 420,36 €
<b>Total</b>	<b>5 236 918,43 €</b>	<b>5 236 918,43 €</b>

- **AUTORISE** le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 5% des dépenses réelles de chacune des sections.

\_\_\_\_\_ ABSTENTION  
\_\_\_\_\_ CONTRE  
19 POUR

**ADOPTÉ**

**DELIBERATION N°D2022-19**

**Objet : Fixation des taux d'imposition**

**Rapporteur : FOURCADE Christelle**

**Domaine d'intervention : 7.1 - Décisions budgétaires**

Il est rappelé que conformément à l'article 16 de la loi de finances 2020,

- **Concernant la taxe d'habitation** : les collectivités ne votent plus le taux.
- **Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** : le taux est voté dans la limite d'un taux plafond de 91.64% pour la TFPB et TFPNB de 156.12%.

Selon l'état de notification des produits prévisionnels, le montant prévisionnel à percevoir en 2022 au titre de la fiscalité directe est de 730 788 (dont 230 881 de versement au titre de la suppression de la TH)

**Pour cette année encore, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'impôts.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Entendu l'exposé de son rapporteur,**

**APPROUVE** les taux d'impôts locaux suivants :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,80%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,48%**

\_\_\_\_\_ ABSTENTION  
\_\_\_\_\_ CONTRE  
19 POUR

**ADOPTÉ**



#### 4. QUESTIONS DIVERSES

---

- D. Montibert informe que comme chaque année le syndicat mixte du Salève proposent des formations à la taille et à la greffe d'arbres fruitiers. Cette formation est ouverte à tous.
- D. Dunand interroge le maire sur les aides fournies par la commune aux réfugiés ukrainiens.  
Mme le Maire informe que les logements des maisons Meyer et Rey ont été proposées. Les administrés pouvant loger des personnes peuvent contacter la mairie qui transmet ensuite les informations aux services compétents. Toutefois, il convient de prendre en considération le fait qu'il n'existe pas de durée d'accueil minimale, maximale.  
A ce propos, B. Folny alerte sur les durée d'accueil et les prévisions de projets dans les logements mis à disposition.

Etabli le 01/04/2022

Signé le

**Myriam GRATS, Maire**



**Dominique MONTIBERT, secrétaire de séance**

